



Du même auteur

- La Faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois, Champ Vallon, 2001.
- Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III, 1^{er} août 1589, Gallimard, 2006.
- *Les Guerres de Religion, 1559-1629,* Belin, « Histoire de France », 2009.
- Le Roi, la Cour, l'État. De la Renaissance à l'absolutisme, Champ Vallon, 2013.
- Guerres et paix de religion, 1559-1598, Belin, 2014.
- 1515. L'invention de la Renaissance, Armand Colin, 2015.
- Le Crépuscule de la chevalerie. Noblesse et guerre au siècle de la Renaissance, Champ Vallon, 2015.
- Les Guerres de Religion, PUF, « Que sais-je? », 2016.
- Noblesse oblige. Identités et engagements aristocratiques à l'époque moderne (direction, avec Martin Wrede), Presses universitaires de Rennes, 2017.

Nicolas Le Roux

Portraits d'un royaume

HENRI III, LA NOBLESSE ET LA LIGUE

ISBN: 978-2-3793-3496-2

Dépôt légal – 1^{re} édition : 2020, septembre © Passés composés / Humensis, 2020 170 bis, boulevard du Montparnasse, 75680 Paris cedex 14

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » (article L 122-5) ; il autorise également les courtes citations effectuées pour un but d'exemple ou d'illustration. En revanche, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (article L 122-4). La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au CFC (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Sommaire

Introduction	9			
Première partie. Questions de légitimité				
Chapitre 1. Vocation royale	17			
Chapitre 2. Le masque de la réputation	39			
Chapitre 3. Mourir en barbares et gladiateurs				
Chapitre 4. La crise de l'obéissance	73			
Deuxième partie. Épreuves de loyauté				
Chapitre 5. Compétition et prédation : autour de Monsieur	93			
Chapitre 6. Des ligues à la Ligue	123			
Chapitre 7. Les fidélités de Montaigne : « Il se faut prêter à autrui et ne se donner qu'à soi-même »	149			
Chapitre 8. L'expérience de la disgrâce : les ministres d'Henri III	167			
Troisième partie. Engagements ligueurs				
Chapitre 9. Un prince « obligé de droit divin »	195			
Chapitre 10. Les voies de la mobilisation	225			

Chapitre 11. « Les armes de mon sexe »	249
Chapitre 12. Révolte et imagination	277
Conclusion	309
Notes	313
Bibliogra#phie	351
Index	373

Introduction

C'est probablement à Henri III que Montaigne pensait quand il évoquait le caractère insaisissable d'un prince qui « affectait et étudiait de se rendre connu par être méconnaissable¹ » ? Il y a de la surprise dans cette notation, de l'incompréhension sans doute aussi, mais pas forcément de condamnation. Montaigne savait qu'on se trompe toujours quand on porte un jugement sur l'action d'un personnage sans prendre en compte « l'homme tout entier² », ce qui est en vérité chose impossible. L'être humain est en effet « un si profond labyrinthe³ » qu'il reste incompréhensible non seulement aux autres, mais aussi à lui-même, et c'est pourquoi l'essayiste cherchait moins à le définir qu'à exposer les différentes facettes, souvent contradictoires, de « l'humaine condition »⁴.

Tout bougeait en ce xvie siècle⁵. Le monde semblait s'ouvrir et les institutions les plus anciennes vacillaient. Les royaumes se disloquaient ; l'Église explosait. L'humaine condition fut soumise à des épreuves terribles pendant les guerres de Religion, temps par excellence de violences, mais aussi de réflexions sur les fondements de l'harmonie politique et les devoirs des gouvernants. Dans cet univers chaotique, les apparences trompeuses, les identités travesties, les mensonges et les ruses souvent nécessaires à la survie, tout conspirait pour décevoir les sens⁶. Tel est le principe des troubles civils, comme le remarquait Montaigne : « [...] le pis de ces guerres c'est que les cartes sont si mêlées, votre ennemi n'étant distingué d'avec vous d'aucune marque

apparente, ni de langage, ni de port, nourri en mêmes lois, mœurs et même air, qu'il est malaisé d'y éviter confusion et désordre⁷. »

Quand les amis d'hier s'égorgent et quand les enfants se dressent contre leurs parents, à qui peut-on encore faire confiance ? On comprend pourquoi le juriste Jean Bodin, passionné par la démonologie, soutenait, contre les sceptiques, que les sorciers et les sorcières existaient réellement et qu'ils avaient le pouvoir de transformer les hommes en bêtes : « Et ce que dit Homère de la sorcière Circé, qui changea les compagnons d'Ulysse en pourceaux, n'est pas fable⁸. » Circé régnait en maîtresse à la fin du xvi^e siècle, et c'est elle que le roi devait combattre pour rétablir l'ordre et la paix.

Henri III a été plongé dès l'enfance dans les drames de la guerre civile. En mars 1560, alors qu'il n'avait que 8 ans, il a vu les huguenots pendus aux créneaux du château d'Amboise. Jeune homme, il s'est trouvé projeté à la tête des armées royales et, après avoir remporté des victoires sanglantes sur les rebelles, il a assisté à la disparition de son armée sous les murs de La Rochelle. Entre-temps, il a participé à la Saint-Barthélemy, jouant sans doute un rôle actif dans l'organisation des massacres, sous l'autorité de sa mère, Catherine de Médicis. Celle-ci plaçait en lui de grands espoirs. Elle-même était une orpheline de 14 ans quand elle avait quitté l'Italie pour venir épouser le deuxième fils de François Ier. À Florence, elle avait connu la guerre, avant de rejoindre son oncle, le pape Clément VII, à Rome. Son éducation politique n'a commencé qu'à son arrivée en France, et son véritable modèle fut son beau-père. Dans les conseils qu'elle adressait à ses fils, Catherine insistait sur la nécessité d'entretenir des rapports amicaux avec les notables et de faire de la cour un lieu de contact avec les principaux seigneurs. Le bon prince devait être non seulement visible et exemplaire, mais aussi attentif aux besoins des grands seigneurs, qu'il

Introduction

fallait écouter et flatter. Il s'agissait là d'une forme de communication politique essentielle. Tel fut le message que Catherine transmit à Henri III. Elle lui montra aussi qu'il fallait parfois se montrer intransigeant, et l'on sait qu'ellemême se laissa séduire par une « tentation radicale » à la fin des années 1560, pour reprendre la formule de Denis Crouzet⁹.

Henri III était tout à la fois convaincu du caractère sacré de sa fonction et capable de comportements en apparence fantasques. Le jour du carême-prenant de 1584, début du carnaval, il se promena dans Paris, masqué, interdisant à quiconque d'autre que lui et ses mignons de se travestir. Pierre de L'Estoile, qui rapporte cette fantaisie royale, s'étonne de la violence des courtisans, qui galopaient dans les rues de la capitale, renversant tous ceux qui osaient porter un masque devant le monarque¹⁰. Mais il était surtout question de rappeler que le roi était le maître des identités, et qu'à ce titre lui seul pouvait transformer ses sujets : ses mignons n'étaient-ils pas déguisés en marchands, en avocats et en prêtres¹¹ ? Un bourgeois de Bar-sur-Seine notait également que, parce qu'il ne pouvait avoir d'enfants, le roi « s'amusait » à porter l'habit de capucin et que, sous ce déguisement, il « hantait » les églises, pieds nus, de jour comme de nuit dans l'espoir d'avoir un fils¹². Tout n'était donc qu'illusion et théâtre? Montaigne disait-il autre chose quand il se demandait si la majesté et la grandeur n'étaient rien d'autre qu'un masque porté par un homme ordinaire iouant la comédie?

La tradition de familiarité entre le roi et ses courtisans fut mise à mal dès l'arrivée au pouvoir d'Henri III, en 1574, celui-ci s'enfermant avec ses familiers et refusant de se laisser approcher lors de ses apparitions publiques, et notamment des repas. Or ceux-ci constituaient une forme primordiale de mise en scène de l'ordre du royaume. Le roi donnait l'impression de rejeter les siens. Par ailleurs, les coffres étaient vides, et les mesures fiscales prises pour

les remplir provoquèrent le mécontentement des notables des villes et, plus généralement, de tous les contribuables.

Les relations de fidélité qui structuraient la noblesse française ont commencé à se gripper en 1559, après la paix du Cateau-Cambrésis et la mort d'Henri II, sous l'effet conjugué des polarisations confessionnelles, du discrédit de la figure royale et du tarissement de la source des honneurs et des bénéfices qu'était la guerre étrangère. Les partis formés à partir de 1560 étaient animés par un esprit de défense de la religion particulièrement mobilisateur qui pouvait briser les anciennes solidarités. Brantôme, gentilhomme périgourdin qui avait fréquenté la cour et combattu dans l'armée royale avant de se retirer sur ses terres dans les années 1580, estime ainsi que les guerres civiles ont tellement transformé les comportements nobiliaires que les pratiques de réconciliation qui prévalaient auparavant ne pouvaient désormais plus avoir cours. Il soutient en effet que si, autrefois, le connétable de Montmorency pouvait affirmer qu'un gentilhomme mécontent serait toujours apaisé « par une embrassade ou petite caresse de son roi », cela avait bien changé depuis le début des troubles¹³.

Le temps des caresses était bien fini. Les choses avaient évolué depuis François I^{er} et d'Henri II : l'obéissance au prince était désormais considérée comme conditionnelle. La loi de Dieu pouvait être invoquée pour justifier la résistance à la loi du roi, tout comme la loi de l'honneur ou la défense du bien public. François, duc d'Alençon puis d'Anjou, qui fut l'héritier de la couronne à partir de 1574, avait le sentiment que son statut de premier prince du sang l'autorisait à se soulever contre son frère, Henri III. Une nébuleuse aristocratique de dimensions considérables se construisit autour de ce jeune homme. Sa mort, en 1584, provoqua une crise majeure. L'héritier de la couronne était désormais le protestant Henri de Navarre. Le parti ligueur fut fondé par les princes de la maison de Lorraine pour soutenir les droits du cardinal de Bourbon, l'oncle paternel

Introduction

du roi de Navarre. La Ligue rassemblait les déçus du règne d'Henri III, dont les anciens serviteurs du duc d'Anjou qui se retrouvaient sans maître.

Le roi avait pourtant cru pouvoir assurer la paix dans son royaume, en attendant la véritable réunion religieuse, par l'édit de Poitiers de 1577. En juillet 1585, pris de court par le soulèvement des Guise, il supprima les édits de tolérance et imposa l'unité de religion. S'il éprouvait probablement le sentiment d'avoir franchi une frontière qu'il ne pourrait plus retraverser, il n'entendait pas pour autant que les protestants soient maltraités. Henri III veillait de près à l'application des dispositions visant à la concorde religieuse, et il fit diffuser en janvier 1586 le formulaire indiquant la confession de foi que les nouveaux convertis devaient faire. Les abjurations furent nombreuses. Les exils aussi. La politique de tolérance n'avait pu assurer le retour à l'ordre public, comme le monarque le notait lui-même :

- [...] j'ai éprouvé par certaine expérience que la tolérance dudit exercice de la nouvelle religion, qui a été par quelques années, n'a pu apporter le repos et pacification que l'on espérait¹⁴.
- [...] c'est la diversité de religion qui nourrit et entretient les partis et factions de ceux qui veulent troubler, lesquelles je ne puis mieux affaiblir que en leur ôtant ce prétexte, ce que je voudrais pouvoir faire par la voie de la douceur plutôt que par celle des armes¹⁵.

Dépourvu de succession directe, Henri III comptait sur la conversion de son lointain cousin, le roi de Navarre, dont il déplorait l'obstination religieuse. Fin 1587, il prit lui-même la tête de ses troupes, pour la première fois depuis le début de son règne, et réussit à négocier la retraite des mercenaires suisses et allemands engagés par les huguenots. Mais l'exaltation fut de courte durée. Le duc de Guise, qui s'affichait comme le premier défenseur du catholicisme face aux hérétiques, ne cachait plus ses ambitions politiques et Paris

se souleva contre le roi en mai 1588. Henri III se soumit aux exigences des ligueurs en signant l'édit d'Union, puis en accordant au duc de Guise le titre de lieutenant général, avant de convoquer les états généraux. Entre-temps, il avait changé d'équipe gouvernementale et s'était entouré de ministres qu'il estimait entièrement soumis à sa volonté. À Blois, il fit tuer le duc de Guise le 23 décembre, puis son frère le cardinal de Guise, le lendemain. Contrairement à ses attentes, les effets de ce coup de majesté furent dramatiques. De nombreuses villes se soulevèrent ; les membres de la maison de Lorraine et leurs alliés prirent les armes. Une grande campagne de disqualification de la figure royale fut lancée. Henri de Valois était un tyran diabolique dont on espérait le châtiment providentiel.

Cet ouvrage propose une plongée dans les tensions qui marquèrent la noblesse française dans les dernières décennies du xvie siècle. Il examine les différentes formes de contestation de la légitimité politique qui furent à l'œuvre à l'époque d'Henri III. La vocation royale fut interrogée, de même que les prérogatives du second ordre ou les fondements de la culture de la violence. Ce livre retrace également les étapes de la construction des principales forces d'opposition à l'autorité du monarque, qu'il s'agisse de la nébuleuse constituée autour du duc d'Anjou ou des associations catholiques radicalement opposées à l'idée qu'un hérétique puisse prétendre à la couronne. Il propose enfin une série de portraits de protagonistes, hommes et femmes, pour lesquels la défense de la religion romaine participait d'une culture de l'honneur lignager. À l'issue de ce parcours volontairement discontinu, se dessineront les principales formes de justification de l'action publique en ces temps de crise sans précédent.

PREMIÈRE PARTIE

Questions de légitimité

CHAPITRE 1

Vocation royale

La théorie des deux corps du roi, établie par Ernst Kantorowicz à partir de l'examen des pratiques funéraires des rois d'Angleterre à la fin du Moyen Âge, a fourni un cadre fécond pour les historiens du pouvoir¹. La dichotomie entre le corps politique, dignité immatérielle qui ne meurt jamais, et le corps physique, par essence périssable et vulnérable, paraît s'imposer comme allant de soi quand on se penche sur les institutions de l'ancienne monarchie. Pour autant, les hommes du xvie siècle ne concevaient guère la monarchie autrement qu'incarnée. Servir le roi, c'était servir un prince auguel on était lié personnellement, et non une institution abstraite à laquelle on pouvait prêter des intentions objectivables². L'État n'existait pas : on ne connaissait que « l'état du roi », d'une part, et « les états », d'autre part, c'est-à-dire les trois ordres, qui pouvaient donner lieu à une représentation lors de réunions provinciales ou, très rarement, générales. Cette qualité éminemment personnelle des relations de pouvoir explique qu'on n'avait guère de scrupule à manifester son mécontentement ou son incompréhension à l'égard d'un souverain qui ne correspondait pas aux attentes placées en lui.

La puissance démonstrative du corps princier

À la Renaissance, la monarchie s'est engagée dans un processus d'exaltation conjuguée de la dimension religieuse du pouvoir et de la fonction guerrière du souverain,

Questions de légitimité

mais l'exercice de l'autorité reposait fondamentalement sur l'aptitude du prince à composer avec ses sujets les plus puissants, qu'il s'agisse des grands seigneurs, de notables des Bonnes Villes ou des assemblées des pays d'États. Cet exercice du pouvoir par le dialogue n'était pas toujours formalisé, mais c'est bien à lui que les théoriciens de la monarchie faisaient implicitement référence quand ils insistaient sur le devoir qu'avait le prince de prendre conseil et de respecter les assises coutumières de l'autorité rovale. Dans La Monarchie de France, ouvrage publié en 1519, Claude de Seyssel rappelle ainsi à François I^{er} que le bon souverain sait lui-même modérer sa puissance en respectant les trois « freins » qui la rendent supportable et juste : la religion, la justice et la police. Sevssel décrit une monarchie idéalement vertueuse, comme hors du temps, contrairement à Machiavel qui, exactement à la même époque, dans Le Prince, justifie l'usage conjugué de la force et de la ruse comme fondement du pouvoir princier dans un univers constamment en mouvement. Le Secrétaire florentin définit la *virtù* du prince comme une capacité d'adaptation aux aléas de la fortune, autrement dit une forme de souplesse de caractère. Cette qualité n'a plus de rapport d'identité avec les vertus chrétiennes ou morales, car elle s'exprime dans un ordre autonome : celui du pouvoir terrestre.

La Renaissance a connu une exaltation nouvelle de la personne du souverain : « L'identification entre roi régnant et monarchie, voire entre roi et couronne progresse : dans tous les domaines, le corps physique du roi est mis en avant³. » Si les aptitudes morales et la force de caractère jouaient un rôle déterminant dans l'orientation du monarque sur la voie du bon gouvernement, les qualités physiques étaient loin d'être négligeables. La discipline du corps prolongeait le travail de maîtrise de l'âme, et l'apparence jouait un rôle important dans l'affirmation de l'autorité. Ainsi, François I^{er} a pu être célébré comme un monarque exemplaire parce que sa haute taille et sa prestance flattaient l'image que la noblesse avait